



L'UNSA FP en soutien du collectif étudiant qui demande une prise en compte des circonstances particulières liées à l'épidémie pour la présentation à certains concours administratifs

Un collectif étudiant a sollicité le Premier ministre et la ministre de la transformation et de la fonction publique pour que les tentatives de présentation à certains concours administratifs ne soient pas décomptées du nombre de tentatives maximum prévu par les textes. Le collectif fait valoir le caractère particulier des épreuves et des révisions de cette année du fait des contraintes sanitaires.

Pour certains concours administratifs, souvent de très haut niveau, le nombre de tentatives ouvertes à un candidat est limité. Il en est ainsi par exemple pour l'ENA ou l'INET ou le recrutement exceptionnel de juges administratifs hors filière ENA. Ces limites existent pour les concours externes (ouverts aux étudiants), mais également les concours internes (ouverts aux fonctionnaires).

Pour l'UNSA fonction publique, l'Etat s'est efforcé, malgré les circonstances, de veiller à maintenir une égalité des plus strictes pour l'accès à la fonction publique. Mais, en dehors du droit, l'UNSA considère qu'il y a lieu de reconnaître également l'effort considérable réalisé par les candidats pour venir se préparer et se présenter aux filières de recrutement alors que l'année était marquée par les contraintes et les incertitudes.

Qu'il s'agisse d'étudiants qui aspirent à se mettre au service de leur pays, ou de fonctionnaires qui souhaitent accéder à de plus hautes responsabilités, leur ténacité et leur engagement méritent, pour l'UNSA Fonction publique, que l'Etat consente à un geste exceptionnel de bienveillance et d'espoir à leur égard. La non-comptabilisation de la tentative de cette année n'aurait pas de conséquence budgétaire et serait un signal fort de la part de l'Etat en direction de tous ceux et celles qui veulent s'engager dans la carrière et se mettre au service de tous malgré un contexte si incertain pour le pays et pour sa Fonction publique.

L'UNSA Fonction publique demande au Premier ministre et à la ministre de la transformation et de la Fonction publique d'apporter une réponse positive à cette demande. Elle se tient à sa disposition pour étudier les voies et moyens d'y faire droit.

Bagnolet le 28 janvier 2021

